



CAP TSDD 4 juin 2020

DECLARATION LIMINAIRE

Mme la présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel

Notre société fait face depuis trois mois à une situation inédite, une crise sanitaire d'ampleur. Si l'hôpital a tenu, malgré les plans d'austérité imposés depuis de nombreuses années, c'est bien du fait de la mobilisation des personnels. Ce ne sont pas les premiers de cordée, bénéficiaires des politiques néolibérales, qui ont permis à notre société de tenir, mais bien le travail de salarié-es et de fonctionnaires d'ordinaire peu considéré-es, peu valorisé-es, au statut parfois précaire. L'utilité sociale des activités nécessaires au bon fonctionnement de la société ces dernières semaines doit être reconnue. L'État se doit de donner l'exemple, en tant qu'employeur, en revalorisant immédiatement les emplois et carrières de ses agents, en particulier les TSDD.

Ceci impose de faire reculer le pouvoir politique par l'ouverture de réelles négociations sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Les services publics sont, nous l'avons vu, le rempart contre le chacun pour soi, un outil fort pour le bien commun, un vecteur d'égalités. Nous revendiquons :

- **une rémunération en début de grille à 1,6 smic en début de carrière, doublé en fin de carrière**
- **sans changement de corps,**
- **une revalorisation de la reconnaissance de la technicité par des coefficients d'ISS de grade de 15 pour les TSDD (+ 90 € bruts par mois), 20 pour les TSPDD (+ 120€ bruts par mois), et 25 pour les TSCDD (+ 210€ bruts par mois).**

Dans notre ministère, notre syndicat dénonce les réorganisations perpétuelles de nos services pour soi-disant améliorer le service apporté. Nous réaffirmons que cette politique amène des désordres sur les différents réseaux de communication, de transports (route, maritime, fluvial, ferroviaire...), écologique. Ces logiques destructrices de services publics abîment et brisent des vies. La suppression des CAP en est un exemple flagrant.

En effet, le cycle de mobilité en cours est une illustration parfaite de la non prise en compte des agents et de l'impossibilité pour les représentants du personnel de prendre en considération les demandes ; en effet, sans vue d'ensemble de la totalité des demandes des agents, comment défendre un dossier en particulier sans risquer de le faire au détriment éventuel d'un autre collègue ? Comment arriver à exprimer la spécificité d'un dossier en quelques lignes sur une plate forme qui ne permet même pas de voir les dossiers défendus par les autres organisations syndicales ?

Les échanges dématérialisés ne permettent pas une gestion humaine ; nous nous trouvons confrontés à une vision uniquement comptable des dossiers.
Et qui tranchera entre les avis favorables et défavorables des services d'origine et d'accueil ? L'algorithme ? C'est faire bien peu de cas des agents dévoués du MTES....

Cela nous laisse présager le pire pour les futures promotions....Le projet des lignes directrices de gestion ne donnant qu'une vague idée des critères à prendre en compte....

C'est pourquoi la CGT demande à ce que dans le monde d'après, et en urgence, une instance de dialogue puisse se mettre en place pour débattre à minima des dossiers que nous vous avons fait remonter.

Et ce dans l'attente de l'abandon des lignes directrices de gestion et la réattribution aux CAP de leurs prérogatives et compétences antérieures à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, ces commissions paritaires étant les seules instances de dialogue permettant de préserver l'égalité de traitement des agents.